



© Jean Isenmann, ADEUS

Zone portuaire Nord, Port du Rhin, Strasbourg-Kehl

Contrairement aux GPEC classiques menées par les entreprises, cette GPEC est territoriale et intègre donc les enjeux croisés existants entre entreprises et branches professionnelles (ressources humaines), salariés (parcours professionnels) et territoires (mutations économiques). De ce fait, elle relève d'une démarche partenariale conduite par les acteurs économiques et de l'emploi du territoire: collectivités territoriales, chambres consulaires, partenaires sociaux, entreprises, services publics de l'emploi, organismes de formation, etc. **Mais elle est également transfrontalière, ce qui témoigne de l'émergence d'une problématique économique commune aux deux rives du Rhin et de la prise en compte de l'intégration du tissu économique et du bassin d'emploi de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau dans la présente démarche.**

LES OBJECTIFS DE LA GPEC TRANSFRONTALIÈRE TRANSPONENT CETTE MULTIPLICITÉ DES ENJEUX ET DES PARTIES PRENANTES :

- apporter une vision globale du territoire transfrontalier en matière d'emplois et de compétences, aussi bien à l'heure actuelle qu'à court, moyen et long terme ;
- aider les entreprises à mieux prendre conscience de leurs propres enjeux d'évolution ;
- mutualiser les emplois et les compétences entre entreprises sœurs ;
- anticiper les besoins en compétences pour mieux adapter les parcours de formation ;
- élaborer de manière partenariale et concertée un plan d'action en accord avec les mutations du territoire.